

EXTRAITS* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2026

- Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.

Absents excusés : M. Éric BAZET, pouvoir Mme LEPILLER,
Mme Monique CATON, M. Th. LEPILLER,
Absent : M. Antonio ALVES HELENO,

Secrétaire de séance : M. Alain DUVAL

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du P.V. du 2 décembre 2025,
- 2) Budget eau : Coefficient de modulation de la redevance performance du réseau d'eau (Délib.),
- 3) CCAS : Demande d'aide d'une personne (Délib),
- 4) Questions orales.

1) Approbation du P.V. du 2 décembre 2025,

Le PROCES VERBAL du 2 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

2) Budget eau : Coefficient de modulation de la redevance performance du réseau d'eau (Délib.)

F. LEPEUPLE présente au conseil les évolutions de la tarification des redevances décidées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

PRESERVATION DE LA RESSOURCE : 0.0943 €/m³ + TVA 5.5%
(proratisée au 01/01/2026).

CONSOMMATION : 0.34 €/m³ + TVA 5.5%
(à partir du relevé de septembre 2025)

PERFORMANCE DU RESEAU : $0.148 \times 0.46 = 0.068$ €/m³ + TVA 5.5%
(à partir du relevé de septembre 2025).

Le coefficient de modulation (0.46) est propre à notre réseau et a été déterminé à partir des données de 2024 et 2025.

Soit un total de Redevance Agence de l'Eau de 0.5023 €/m³.

Pour mémoire, les autres éléments de facturation sont maintenus sans changement : Consommation 2.15 €/m³ +TVA 5.5 % ; Abonnement : 23.00 €/semestre + TVA 5.5 %.

S'y ajoute la redevance Assainissement Non Collectif facturée pour le compte de la CCVN de 16.50 €/semestre non assujettie à la TVA.

L'évolution de cette tarification représente pour une consommation de 40 m³ par semestre une diminution de la facture de 2.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification à l'unanimité des votants.

3) CCAS : Demande d'aide d'une personne (Délib),

Cette question est traitée à huis clos.

4) Questions orales.

Le tableau des permanences des élus pour le bureau de vote du dimanche 15 mars 2026 est ébauché en réunion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19 h 40 mn.